

 <p>RÉGION NORMANDIE</p>	<h2 style="color: #0070C0;">Aide à l'acquisition de matériel nautique</h2>	
	<h3 style="color: #0070C0;">Thème : Sport</h3>	
	Objectif stratégique	Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie
	Mission	Favoriser la pratique sportive et encourager la performance
	Territoire	Normandie
	Type d'aide	Subvention

OBJECTIFS

L'aide régionale à l'acquisition de matériel sportif nautique a pour objectif d'accompagner les clubs dans la structuration de leurs pratiques. Cette aide doit permettre de dépasser les capacités habituelles de financement des clubs.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les clubs nautiques sous forme associative et structures associées ayant une activité continue et annuelle. Les Ligues et Comités Départementaux ne sont pas éligibles à ce dispositif.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

L'acquisition de ce matériel sportif doit s'inscrire :

- Dans une logique à long terme intégrant un projet associatif pluriannuel,
- Permettre le développement à l'échelle régionale de la discipline.

Il est impératif que le matériel ne soit pas acquis avant réception du dossier de demande par les services régionaux.

Les coûts éligibles concernent l'achat de matériel sportif neuf. Le petit matériel (renouvellement de voile, gilets, casques, bidons, etc...) ou/et un projet d'acquisition à usage uniquement estival ne sont pas éligibles.

Le projet doit être supérieur à 5 000 € TTC et l'aide régionale ne pourra excéder 30 % du coût total et sera plafonnée à 15 000 €.

Le bénéficiaire s'engage à :

- Faire apparaître le logo de la Région sur le matériel lorsque cela est techniquement possible ;
- Les coûts éventuels liés au marquage devront être intégrés à la demande et seront à la charge du bénéficiaire ;
- Rappeler le soutien de la Région à l'occasion de tous les contacts établis avec les médias et lors de toutes opérations publiques ;
- Ne pas vendre le matériel acquis pendant 4 ans à partir de la date d'acquisition du matériel.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Liste des pièces nécessaires au dossier de demande ou des informations demandées lors du dépôt :

- un ou plusieurs devis détaillé(s),
- un relevé d'identité bancaire,
- les derniers comptes clôturés et certifiés
- les statuts datés et signés,
- pour les associations, l'extrait du journal officiel ou récépissé de déclaration en préfecture,
- la composition du conseil d'administration ou du bureau en exercice,
- les engagements pris en matière de communication sur le financement régional (pour les demandes de subvention transmises sous format papier l'annexe à l'article 6-5 Communication du Règlement des Subventions Régionales)

Procédure d'instruction du dossier :

- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;
- Une convention peut-être établie entre la Région et le bénéficiaire, selon l'amplitude financière de l'aide régionale ;

MODALITES DE PAIEMENT

- Un acompte de 50 % sur présentation du bon de commande et d'une demande de versement,
- Le solde est versé sur présentation de la facture acquittée et d'une photo du matériel acquis faisant apparaître le logo de la Région lorsque cela est techniquement possible.

EN SAVOIR PLUS

Décision fondatrice : Assemblée Plénière du 03 avril 2017

Contacts :

Chargé de mission sport : Mathilde SILLARD –
mathilde.sillard@normandie.fr
Chargée de gestion : Fabienne PERRON - fabienne.perron@normandie.fr
Tél. 02 31 06 97 22